



## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

### • STAGES

AVEZ-VOUS EFFECTUE DES STAGES ?

OUI

NON

- STAGES EN ENTREPRISE EN COURS DE SCOLARITE (SECTEUR PROFESSIONNEL, DUREE, TACHES EFFECTUEES)

---



---



---

- STAGES DE FORMATION COMPRENANT DES PERIODES EN ENTREPRISE (INITULE DU STAGE, DUREE, TACHES EFFECTUEES)

---



---



---

- AUTRES STAGES

---



---



---

### • EMPLOIS

SECTEURS D'ACTIVITES	FONCTIONS EXERCEES	DUREE

## MOTIVATION

PRECISEZ LES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ REPREDRE VOS ETUDES :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT :



## INSTRUCTIONS

Le retour en formation initiale est ouvert, sans limite d'âge, **après une interruption d'études d'au moins un an**, à toute personne volontaire, motivée et ayant le niveau requis pour faire acte de candidature.

### DISPOSITIONS NECESSAIRES

Être couvert par une assurance adaptée pour le risque "**maladie**" et le risque "**responsabilité civile**".

### AIDES FINANCIERES

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement, s'ils remplissent les conditions de ressources prévues par la réglementation en vigueur.

### CONSTITUTION DU DOSSIER DE "RETOUR EN FORMATION INITIALE"

- Le candidat complète les pages 1 et 2 du dossier et joint :
  - les photocopies des bulletins trimestriels des deux dernières années de scolarité et/ou les justificatifs de ses acquis scolaires et professionnels (attestations de stages, certificats d'employeurs...);
  - le relevé de notes du diplôme obtenu.
- Le candidat doit rencontrer un Psy-En (EDO), qui émet un avis circonstancié sur la demande de reprise d'études (page 3).
- Le chef de l'établissement demandé porte son avis sur la candidature (page 3).
- Le chef d'établissement transmet le dossier au CIO avant la date indiquée (page 3).
- Le CIO adresse le dossier complet à la DSDEN quel que soit le niveau concerné.

### ATTENTION

- Si le retour en formation initiale concerne le début d'un cycle d'études, et relève d'une procédure particulière d'affectation, le candidat doit compléter sa demande par **le dossier pré-AFFECTATION post-2<sup>de</sup>**.

**Le dossier complet doit être photocopié en autant d'exemplaires que de vœux exprimés**